

La Prime Air Bois

UNE AIDE FINANCIÈRE
POUR REMPLACER MON
CHAUFFAGE AU BOIS
ANCIEN ET POLLUANT

1350 €



Contacts et infos utiles

POUR TOUTE QUESTION SUR LA PRIME AIR BOIS

Contactez le conseiller Energie de l'Espace Conseil France Rénov' du Cambrésis au **03 62 53 25 18**

Adresse : 1-27, place Porte Notre Dame, 59400 Cambrai

POUR TOUTE QUESTION SUR LES AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Appeler le service Habitat du Pays du Cambrésis au **03 27 72 92 63**.

ATTENTION !

Le démarchage est interdit ! Aucune entreprise ne peut se revendiquer d'un organisme public. Soyez vigilant !

EN COMPLÉMENT, QUELQUES INFORMATIONS SUR LE BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts à l'air libre (branchage, feuille, etc.) est strictement interdit par la loi quelle que soit la période de l'année. Cette pratique dangereuse et très polluante reste pourtant courante.

Des alternatives au brûlage des déchets verts existent :

- **L'apport volontaire des déchets verts en déchetterie.**
- **Le broyage** pour réutiliser cette ressource naturelle en compost ou en paillage dans votre jardin.